

**TROPHÉE Françoise Trézeguet**

**RÈGLEMENT du Trophée Femina, compétition par équipes**

**ARTICLE - I -**

L'épreuve est exclusivement réservée aux **femmes**, elle est ouverte à toutes les **Associations Corporatives d'Entreprises affiliées à la Fédération Française de Golf ayant leur siège sur le territoire des Liges de Paris et d'Île de France.**

Chaque association pourra être représentée par **une ou plusieurs équipes avec un maximum de 3 équipes.**

**ARTICLE - II -**

L'épreuve se déroulera en stableford net sur 2 tours.

Chaque équipe comprend trois joueuses qui doivent être en possession de la **licence FFGolf**, du certificat d'aptitude médicale à la pratique du golf en compétition et **membre de l'Association Sportive de l'entreprise.**

L'index de la joueuse pris en compte sera celui figurant dans Fléole la veille de la compétition. Les joueuses ayant un index supérieur à 30,0 pourront participer mais joueront avec un index de 30,0. (le calcul du nouvel index se faisant avec l'index réel de la joueuse)

Les deux meilleurs scores de chaque tour seront retenus. Le cumul des quatre scores sur les deux tours constituera le score de l'équipe.

Les ex-aequo seront départagés par :

- 1 - le score total de la troisième carte sur les 2 tours
- 2 - le score de la troisième carte lors de la deuxième journée,
- 3 - le score de la troisième carte lors de la première journée,
- 4 - le score des 9 derniers trous de la troisième carte de la 2<sup>e</sup> journée,
- 5 - le score des 9 derniers trous de la troisième carte de la 1<sup>ère</sup> journée.

En cas d'égalité persistante, le même raisonnement sera appliqué au score de la deuxième carte puis la première carte.

**ARTICLE -III-**

Le comité, composé de la commission sportive de l'ASPTT PARIS golf des CORBUCHES, décidera souverainement sur tous les litiges qui lui seront soumis et peut exiger la présentation des justificatifs de l'appartenance d'une joueuse à l'Association Sportive qu'elle représente.

**ARTICLE - IV -**

Les résultats de chaque tour de cette compétition seront transmis à la FFGolf pour mise à jour des index des joueuses.

## ARTICLE - V -

Le 1<sup>er</sup> tour se déroulera le **samedi 27 mars** sur le golf de **Villarceaux**.

Adresse : Château du Couvent, 95710 Chaussy. Tel 01 34 67 73 83.

Le 2<sup>ème</sup> tour se déroulera avec départ en « shot gun » à 8H30 le **samedi 25 septembre** sur le golf de **Lésigny**. Ferme des Hyverneaux, 77150 Lésigny. Tel : 01 60 02 17 33.

## ARTICLE - VI -

Les départs se feront des repères bleu.

## ARTICLE - VII -

Les frais d'inscription seront de 50 € pour une équipe inscrite et un supplément de 25 € sera demandé par équipe supplémentaire.

## ARTICLE - VIII -

La date limite d'inscription des équipes est le **mercredi 10 mars 2010**.

Les engagements peuvent être envoyés par courriel :

[golf.corbuche@wanadoo.fr](mailto:golf.corbuche@wanadoo.fr)

et ensuite, confirmés par courrier à l'aide de la fiche jointe :

**ASPTT PARIS section GOLF**  
Ferme des Hyverneaux  
77150 LESIGNY

Accompagnés d'un chèque de **50 €, 75 € ou 100 €**, en fonction du nombre d'équipes par **Association**, à l'ordre de l'ASPTT PARIS section GOLF.

Toute information complémentaire peut être demandée à Joëlle Goglu ([jo.goglu@orange.fr](mailto:jo.goglu@orange.fr))

Les green-fees devront être réglés directement aux golfs avant le départ.

Montant (sauf accord particulier) : **Golf de Villarceaux : 45 € par joueuse**

**Golf de Lésigny Réveillon : 37 € par joueuse**

## ARTICLE - IX -

Les capitaines des équipes devront communiquer la liste des joueuses avec **leurs numéros de licence**, au plus tard 5 jours avant chacun des tours, c'est-à-dire :

Avant le lundi 22 mars pour le 1<sup>er</sup> tour.

Avant le lundi 20 septembre pour le 2<sup>e</sup> tour.

## ARTICLE - X -

Le Trophée Femina sera confié pour un an à l'équipe gagnante.  
Les joueuses des trois premières équipes seront récompensées.

## ARTICLE - XI -

Pour les cas non prévus dans le présent règlement, il sera fait application du règlement général des épreuves fédérales amateurs.

**NB : Les télémètres et autres appareils de mesure sont interdits.**

## **RÈGLEMENT du Trophée Françoise Trézeguet, challenge individuel**

Toutes les participantes à la coupe Femina joueront de fait le Trophée Françoise Trézeguet, et, à elles, pourront se joindre toutes les joueuses des associations autorisées, qui le désireront et qui s'inscriront auprès du secrétariat ASPTT, soit par courrier soit par mail (golf.corbuche@wanadoo.fr) avant le 5 mars 2010.

L'index de la joueuse pris en compte sera celui figurant dans Fléole au jour de la compétition. Les joueuses ayant un index supérieur à 30,0 pourront participer mais joueront avec un index de 30,0. (le calcul du nouvel index se faisant avec l'index réel de la joueuse)

Cette compétition permet la participation de joueuses d'Associations Corporatives d'Entreprises qui ne disposent pas d'un effectif suffisant pour constituer une équipe. Les participantes individuelles doivent être membres de l'Association. Elles peuvent être salariées de l'entreprise, retraitées, conjointes de salariés ou membres agréés de l'Association.

Le classement individuel cumulera les scores en net des deux tours disputés en stableford. En cas d'égalité, le score du deuxième tour servira au départage suivant les règles habituelles sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou.

Une seule série sera constituée.

Les lauréates seront récompensées en même temps que celles de la Femina.

La première aura son nom gravé sur le Trophée qui restera exposé au secrétariat ASPTT.

Les trois premières du classement recevront un souvenir.